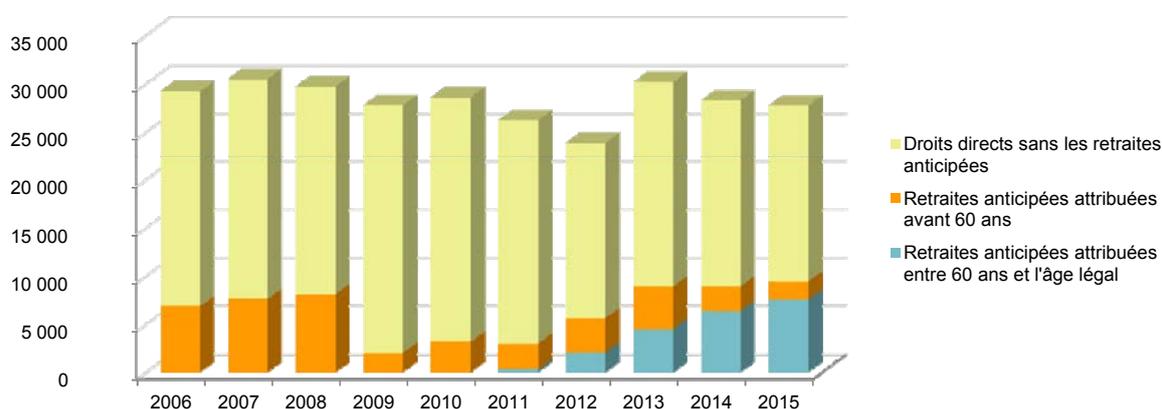




## Retraités résidant en Carsat Alsace-Moselle

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	14 378	20 006	34 384
Droits directs (retraites personnelles)	13 682	14 034	27 716
Droits dérivés (retraites de réversion)	696	5 972	6 668
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	550	616	1 166

### Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 341	3 317	9 658
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,5 ans	62,5 ans	62,0 ans
Droits dérivés	74,0 ans	72,2 ans	72,4 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Pensions à taux réduit	5,9%	10,2%	8,1%
Retraités bénéficiant d'une surcote	13,9%	10,3%	12,1%
Polypensionnés	56,0%	37,2%	46,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	251 911	307 535	559 446
Retraités percevant un droit direct seul	246 258	200 246	446 504
Retraités percevant un droit dérivé seul	689	19 603	20 292
Retraités percevant les deux à la fois	4 964	87 686	92 650
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,3%	1,8%	2,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	53 265	19 883	73 148
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,9 ans	74,3 ans	73,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	833 €	621 €	716 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 158 €	957 €	1 076 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,9%	54,5%	37,9%

<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

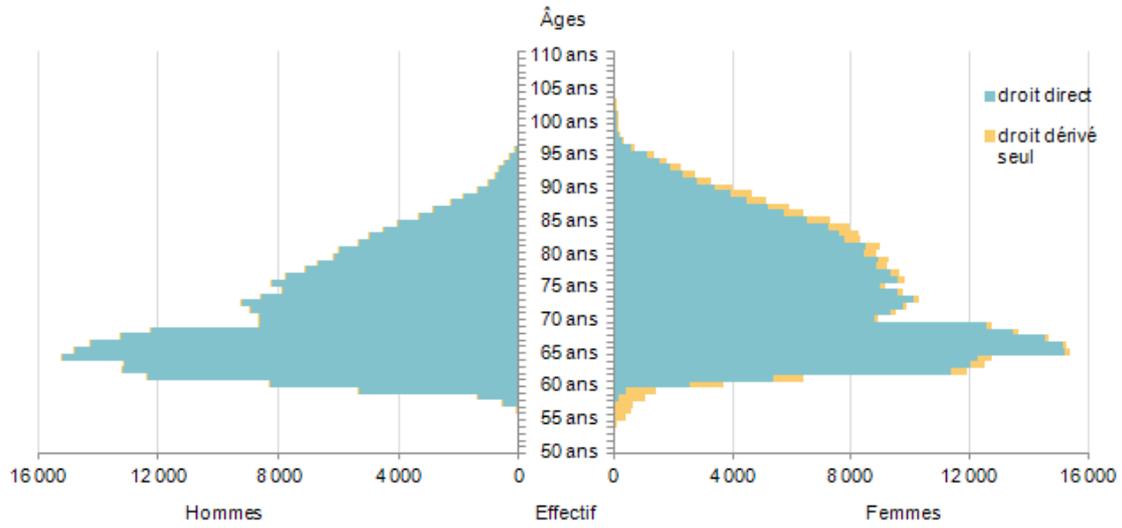
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

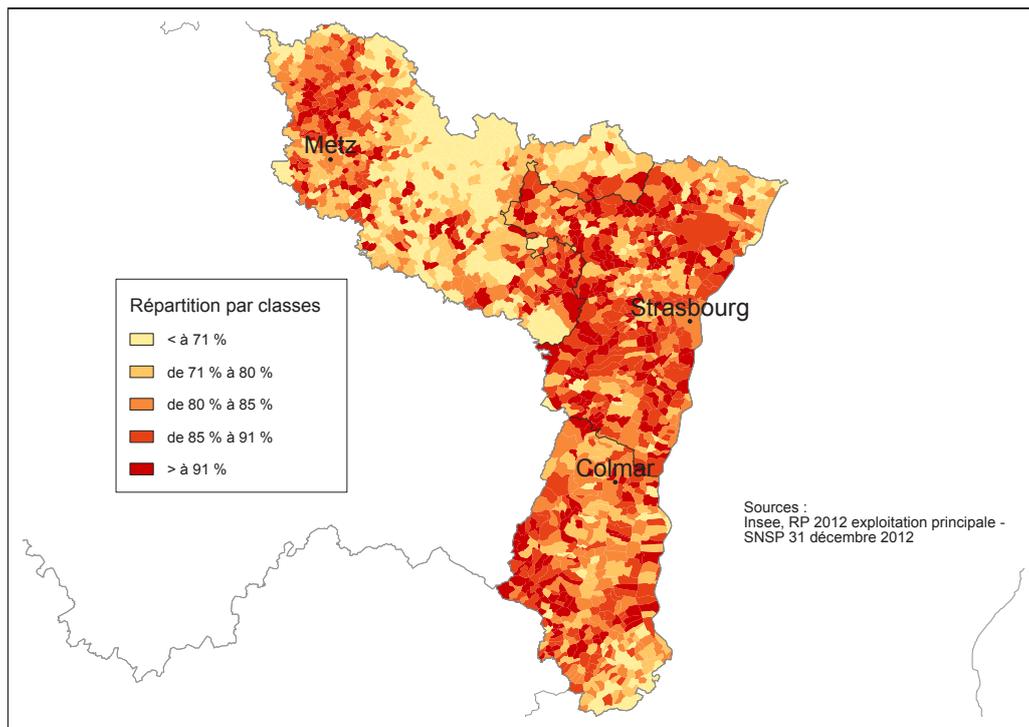
<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

## Pyramide des âges des résidents



## Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Alsace-Moselle



## Prestataires payés par la Carsat Alsace-Moselle

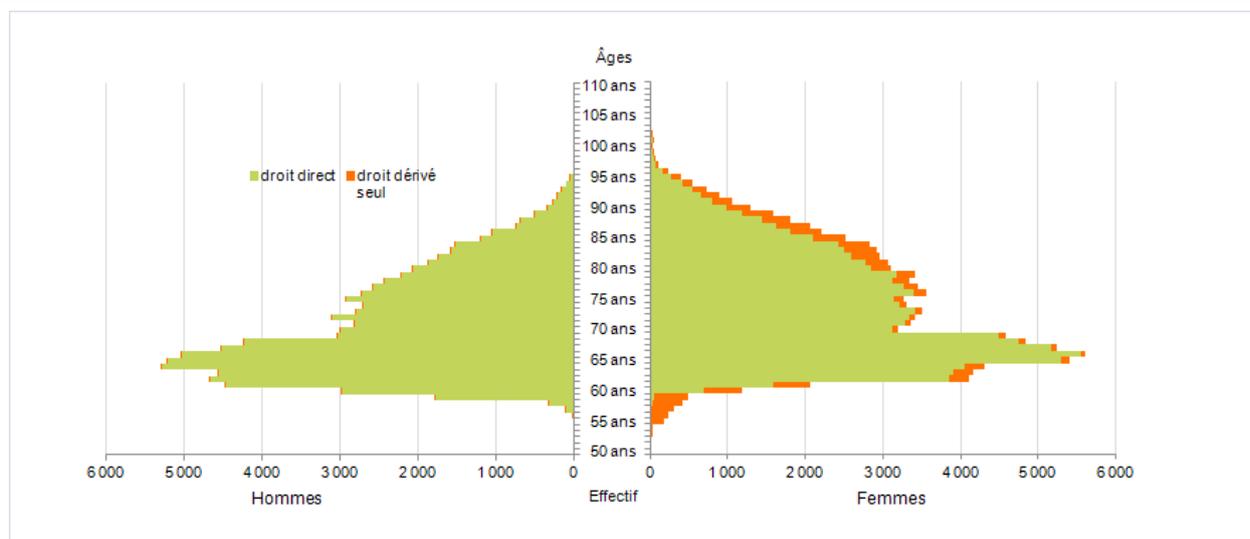
Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
57 - Moselle	84 353	103 072	187 425
67 - Bas-Rhin	91 405	111 783	203 188
68 - Haut-Rhin	65 152	77 722	142 874
Total Carsat Alsace-Moselle	240 910	292 577	533 487
Total hors Carsat Alsace-Moselle	86 606	90 714	177 320
<b>Ensemble des prestataires</b>	<b>327 516</b>	<b>383 291</b>	<b>710 807</b>

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	4 979	7 485	12 464
Droits directs (retraites personnelles)	4 714	5 194	9 908
Droits dérivés (retraites de réversion)	265	2 291	2 556
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	180	247	427
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 192	952	3 144
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,5 ans	63,0 ans	62,3 ans
Droits dérivés	72,4 ans	71,5 ans	71,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	57,7%	36,3%	46,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	87 843	107 482	195 325
Retraités percevant un droit direct seul	85 993	66 087	152 080
Retraités percevant un droit dérivé seul	251	10 222	10 473
Retraités percevant les deux à la fois	1 599	31 173	32 772
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,2%	2,0%	2,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	18 054	4 607	22 661
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,0 ans	74,2 ans	73,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	811 €	577 €	682 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 151 €	952 €	1 081 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,7%	62,1%	42,0%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

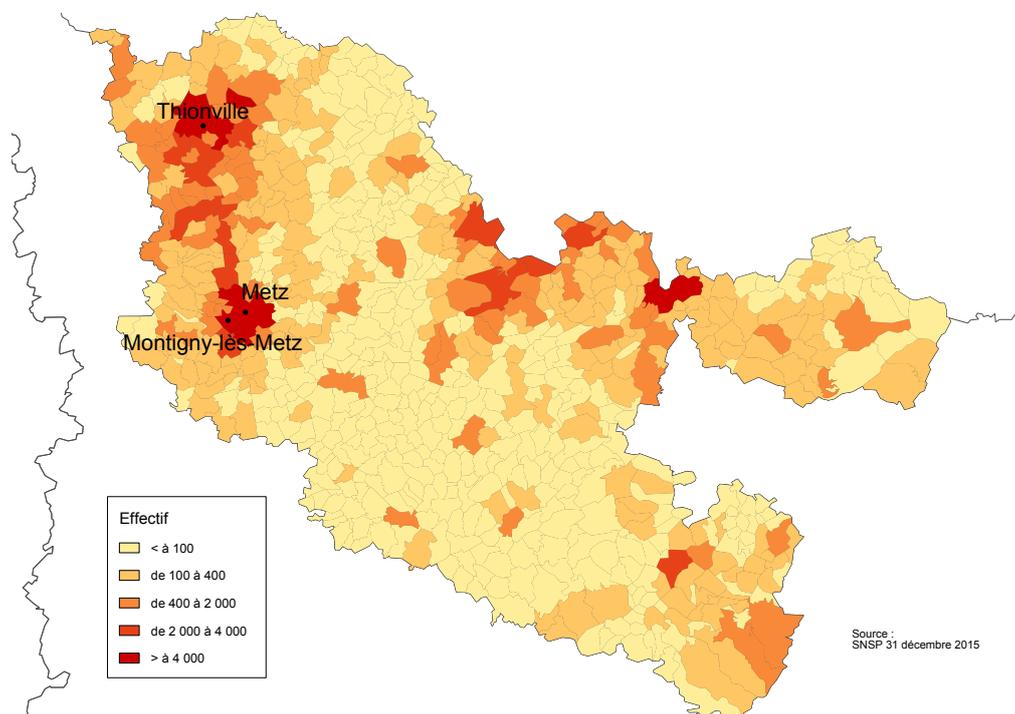
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Metz</b>			
Nombre total de retraités	8 561	11 538	20 099
Retraités percevant un droit direct seul	8 341	7 577	15 918
Retraités percevant un droit dérivé seul	24	794	818
Retraités percevant les deux à la fois	196	3 167	3 363
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,1%	4,3%	5,1%
<b>Thionville</b>			
Nombre total de retraités	3 454	4 483	7 937
Retraités percevant un droit direct seul	3 406	2 664	6 070
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	391	393
Retraités percevant les deux à la fois	46	1 428	1 474
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,2%	2,3%	2,7%
<b>Montigny-lès-Metz</b>			
Nombre total de retraités	1 817	2 787	4 604
Retraités percevant un droit direct seul	1 777	1 765	3 542
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	206	208
Retraités percevant les deux à la fois	38	816	854
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,0%	2,3%	2,2%

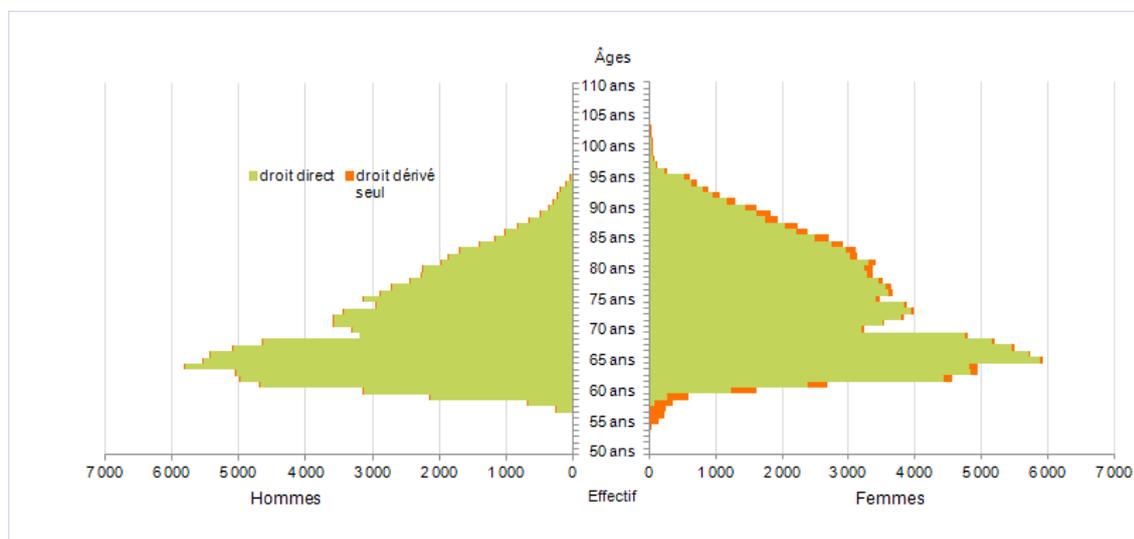
<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	5 513	7 483	12 996
Droits directs (retraites personnelles)	5 262	5 286	10 548
Droits dérivés (retraites de réversion)	251	2 197	2 448
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	205	211	416
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 433	1 493	3 926
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,5 ans	62,1 ans	61,8 ans
Droits dérivés	75,1 ans	72,8 ans	73,0 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	55,1%	36,6%	45,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	95 641	117 653	213 294
Retraités percevant un droit direct seul	93 370	78 713	172 083
Retraités percevant un droit dérivé seul	269	5 591	5 860
Retraités percevant les deux à la fois	2 002	33 349	35 351
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,4%	1,8%	2,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	21 492	9 698	31 190
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,8 ans	74,3 ans	73,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	844 €	649 €	737 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 157 €	966 €	1 073 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,6%	51,2%	36,2%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

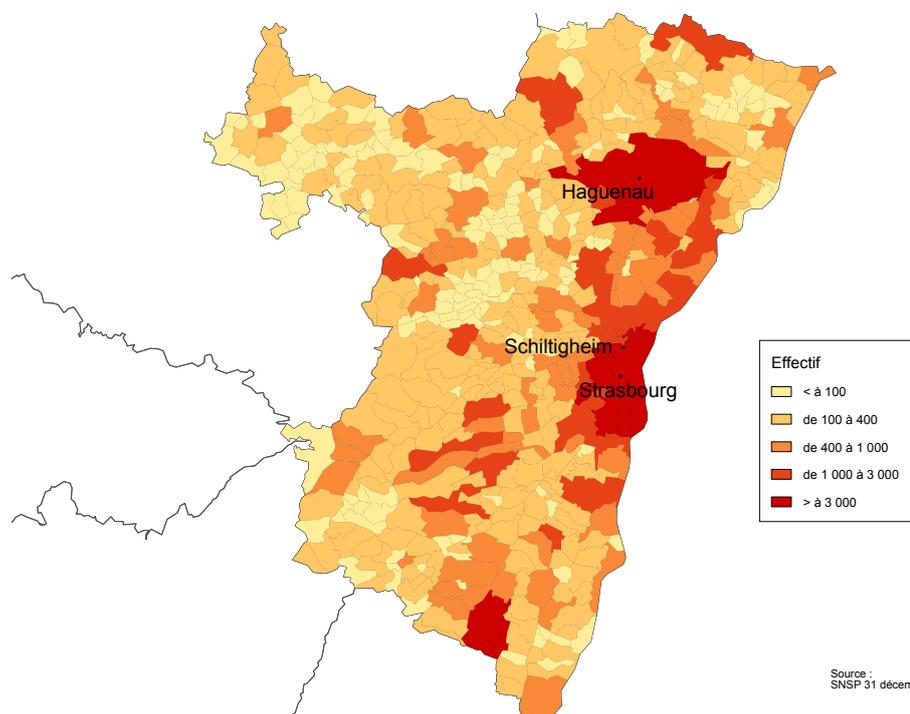
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Strasbourg</b>			
Nombre total de retraités	17 373	23 751	41 124
Retraités percevant un droit direct seul	16 965	15 991	32 956
Retraités percevant un droit dérivé seul	34	1 154	1 188
Retraités percevant les deux à la fois	374	6 606	6 980
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,7%	4,3%	5,7%
<b>Haguenau</b>			
Nombre total de retraités	2 889	3 757	6 646
Retraités percevant un droit direct seul	2 827	2 413	5 240
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	206	209
Retraités percevant les deux à la fois	59	1 138	1 197
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,4%	2,3%	2,3%
<b>Schiltigheim</b>			
Nombre total de retraités	2 340	3 153	5 493
Retraités percevant un droit direct seul	2 267	1 964	4 231
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	144	149
Retraités percevant les deux à la fois	68	1 045	1 113
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,7%	3,3%	4,3%

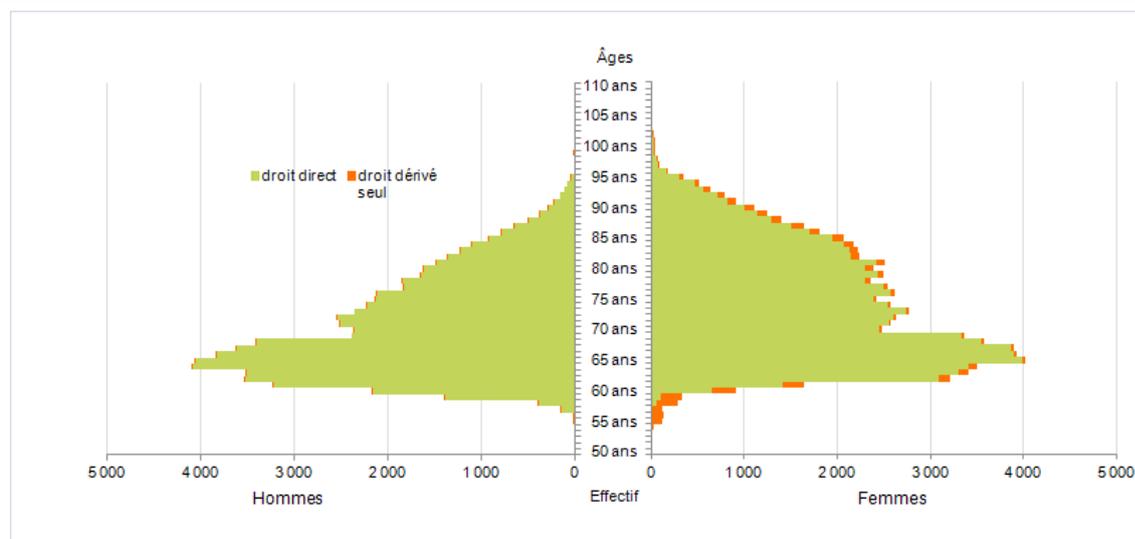
<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	3 886	5 038	8 924
Droits directs (retraites personnelles)	3 706	3 554	7 260
Droits dérivés (retraites de réversion)	180	1 484	1 664
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	165	158	323
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 716	872	2 588
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,5 ans	62,4 ans	61,9 ans
Droits dérivés	74,7 ans	72,4 ans	72,7 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	55,1%	39,6%	47,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	68 427	82 400	150 827
Retraités percevant un droit direct seul	66 895	55 446	122 341
Retraités percevant un droit dérivé seul	169	3 790	3 959
Retraités percevant les deux à la fois	1 363	23 164	24 527
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,4%	1,6%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	13 719	5 578	19 297
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,0 ans	74,5 ans	73,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	844 €	636 €	731 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 168 €	950 €	1 074 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,4%	49,9%	35,2%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

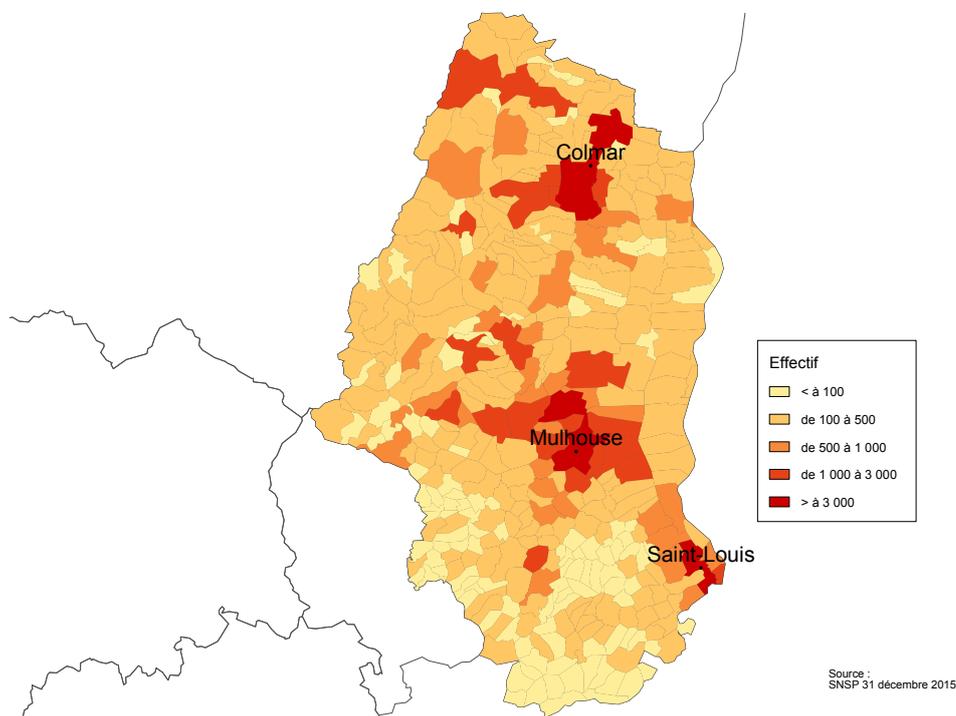
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Mulhouse</b>			
Nombre total de retraités	8 514	10 411	18 925
Retraités percevant un droit direct seul	8 268	6 398	14 666
Retraités percevant un droit dérivé seul	19	642	661
Retraités percevant les deux à la fois	227	3 371	3 598
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	9,3%	4,2%	6,5%
<b>Colmar</b>			
Nombre total de retraités	5 411	7 390	12 801
Retraités percevant un droit direct seul	5 255	4 947	10 202
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	339	349
Retraités percevant les deux à la fois	146	2 104	2 250
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,1%	2,7%	3,7%
<b>Saint-Louis</b>			
Nombre total de retraités	1 494	1 846	3 340
Retraités percevant un droit direct seul	1 465	1 267	2 732
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	107	114
Retraités percevant les deux à la fois	22	472	494
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,6%	3,0%	3,7%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.